



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Moyens des haut-commissaires à la lutte contre la pauvreté

Question écrite n° 28693

Texte de la question

Mme Delphine Bagarry interroge Mme la secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé sur les moyens alloués à l'ensemble des hauts-commissaires à la lutte contre la pauvreté. Ces acteurs, dans l'ensemble des territoires, jouent un rôle prépondérant pour assurer le suivi et la mise en œuvre de la stratégie, annoncée par le Président de la République en septembre 2018, et portée dans les territoires par les services déconcentrés de l'État et les collectivités territoriales. Afin de s'assurer que ces derniers disposent de moyens suffisants au regard de la mission qui leur est affectée, elle lui demande donc quels moyens humains, mais également matériels, sont, dans chacune des régions du territoire national, affectés aux hauts-commissaires.

Données clés

Auteur : [Mme Delphine Bagarry](#)

Circonscription : Alpes-de-Haute-Provence (1^{re} circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28693

Rubrique : Pauvreté

Ministère interrogé : [Solidarités et santé \(Mme Dubos\)](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 avril 2020](#), page 2954

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)